

Renouvellement du contrat de ligne de trésorerie

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS			
Commission n°1		Bureau	
séance du 21/02/05	favorable	séance du 10/03/05	favorable

I. Le contrat 2004 : bilan

Par délibération du 14 mai 2004, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a lancé une consultation afin de disposer d'une ligne de trésorerie mobilisable jusqu'au 24 mai 2005. Son montant avait été arrêté à 15 M€. Le contrat a été signé avec la Société Générale.

Entre temps, la ligne de trésorerie contractée avec le Crédit Agricole Lyon a été mobilisée du 1^{er} janvier 2004 à fin mai 2004.

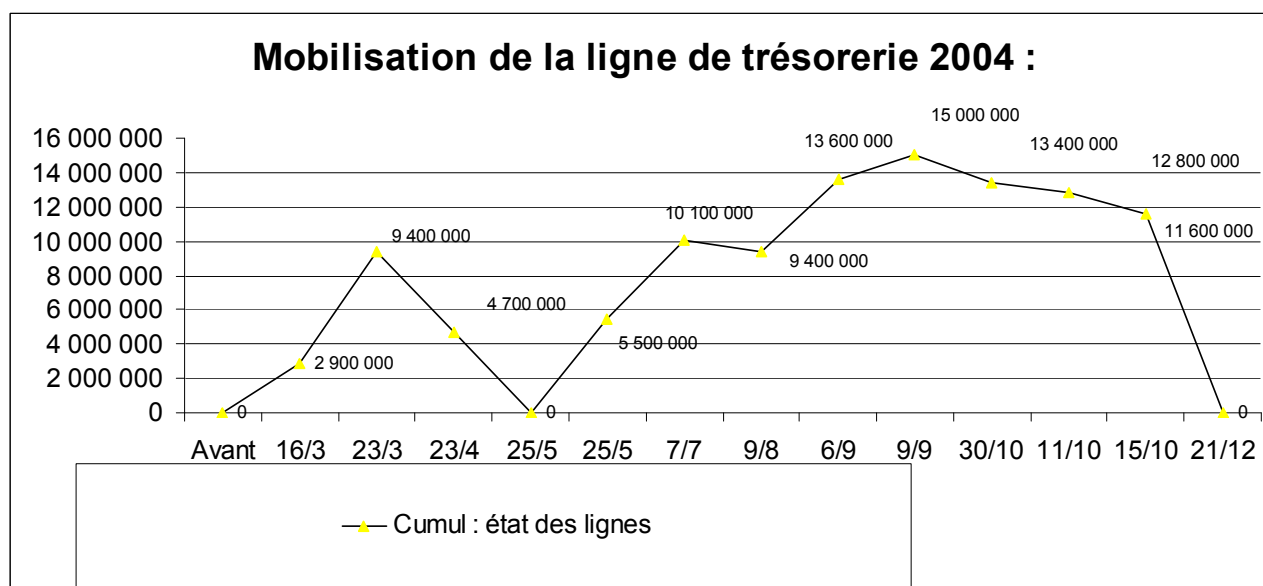
Conditions financières :

- ↳ Taux : - EONIA + 0,07% ou TMM + 0,07% ou EURIBOR 1 mois + 0,07%
- ↳ Jour de valeur : du jour du tirage au jour de remboursement effectif (perception des fonds)
- ↳ Règlement des intérêts : 15 jours après réception du décompte des intérêts.
- ↳ Commission : néant

II. Les utilisations 2004

Etat des tirages cumulés du contrat Société Générale :

Les tirages ont principalement eu lieu entre la fin mai 2004 (1^{er} tirage de 5,5 M€) et le début octobre 2004 (remboursement de 16M€, montant cumulé des tirages depuis mai 2004)



III. Coût 2004 des frais financiers des lignes de trésorerie

Les intérêts réglés sur 2004 au titre de la ligne de trésorerie contractée avec la Société Générale s'élèvent à 123 714,67 €.

Les intérêts réglés sur 2004 au titre de la ligne de trésorerie contractée avec le Crédit Agricole s'élèvent à 98 890,30 €. Cette somme correspond à la régularisation du rattachement 2003 et au 5 premiers mois de 2004.

Les frais de la ligne de trésorerie 2005 sont proposés avec une inscription budgétaire inférieure à celle de 2004 (50 000 €) en raison de l'absence de besoin de mobilisation au 1^{er} trimestre 2005 (le contrat d'emprunt à mobiliser en totalité fin 2004 couvrirait plus que nécessaire le besoin de financement du budget 2004) et d'une volonté d'optimiser davantage la gestion de la trésorerie dans le sens d'une sollicitation plus rapide des subventions à recevoir et par un lissage, autant que faire se peut, des charges sur l'année.

IV. Proposition 2005

Au regard du bilan 2004, la Commission des finances et personnel propose de lancer une consultation sur une ligne de trésorerie à hauteur de 20 millions d'euros et de prévoir sa mobilisation sur 12 mois à compter de la signature du contrat, afin de pouvoir faire face aux dépenses du 1^{er} trimestre 2006, avant le vote du budget primitif 2006.

La mise en concurrence portera sur les marges proposées, l'éventail de taux proposés, les frais de dossiers et les modalités de gestion du contrat (rapidité de tirage et de remboursement)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur cette proposition de cahier des charges**
- **autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces concourant à la mise en place de cette nouvelle ligne de trésorerie.**

Pour extrait conforme,

Le Président